



Pacser 2e fois ça peut faire?

Par **janpetch**, le **29/03/2010** à **22:59**

Bonjour,

Je vais pacser avec un français que j'ai connais pas long temps (8 mois) et je fais la rupture du pacs avec mon ex il y a près que 7 mois.

Est-ce que je peux pacser ou je dois attendre?

C'est pour ma titre de séjour j'ai peur qu'il y aura les problèmes.

Merci

Par **sami45**, le **30/03/2010** à **01:42**

est ce que vous avez eu votre carte de séjour par le pacs? merci
comment ça c'est passé?
cordialement

Par **janpetch**, le **30/03/2010** à **22:08**

Oui j'ai eu ma carte de séjours. mais pour l'année prochaine je ne sais pas encore et c'est pour ça que mon nouveau copain vas le faire pour que je peux rester et travailler encore.

Merci

Par **sami45**, le **31/03/2010** à **14:21**

normalement tu ne dois pas d'epacsé mais tu peux justifier avec le nouveau qu'est ce qu'ils demandent pour toi à la préfecture pour le dossier est ce que c'est facile, d'obtenir carte de séjour avec le pacs,? combien de temps t'en reste à attendre,? dans quelle préfecture? excusez moi de vous poser toutes ces questions, car moi je suis pacsé, normalement ça marche mais j'ai peur je vis en communauté avec une française depuis 4 ans pacsé depuis 3 ans, merci de me répondre mais à ce que je sais tu dois justifier avec les pièces nécessaires ta vie de couple; cordialement

Par **janpetch**, le **02/04/2010** à **22:45**

bonjour

J'ai eu la carte de séjour mention vie privée et familiale par le pacs avec mon ex. il y avait 3 mois d'attente. À préfecture de Melun.

Maintenant il m'en reste encore le temps jusqu'à fin octobre.

Une fois que j'ai séparé avec mon ex je ne sais pas si j'ai encore le droit de repacsé ou pas? c'est ça que je voulais savoir...

Merci